

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 septembre 2015

CRÉATION, ARCHITECTURE ET PATRIMOINE - (N° 2954)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC459

présenté par
M. Bloche, rapporteur

ARTICLE 20

À l'alinéa 47, substituer aux mots :

« présente loi »,

les mots :

« loi n° du précitée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.